



BULLETIN

La chambre a siégé à huis clos, hier après-midi. Les conseillers législatifs eux-mêmes ne pouvaient y obtenir accès. Mais le secret, en pareil cas, est toujours comme le secret de Polichinelle et le public en est d'autant plus instruit qu'il est plus intrigué par les précautions inusitées prises pour le tenir dans l'ignorance de ce qu'il a le droit de savoir.

Il paraît que M. Leblanc, qui devient un véritable enfant terrible, a provoqué l'orage.

Au cours de la discussion sur le budget, l'hon. premier ministre avait reproché aux membres de l'opposition d'être les premiers à pousser le gouvernement aux dépenses, en demandant une augmentation de leur indemnité.

A l'ouverture de la séance de l'après-midi, le député de Laval a soulevé une question d'ordre, insinuant que M. Mercier avait fait une fausse déclaration.

Voici le document, dit l'hon. premier ministre, en exhibant une pétition qu'il déclara signée de tous les membres de l'opposition qui siégeaient à la dernière session. Que les signataires m'y autorisent, en se levant, et je vais en donner lecture.

Personne n'eut le courage de se lever; mais il s'en suivit un débat très acrimonieux et une scène de violence dans laquelle la dignité de nos législateurs eut beaucoup à souffrir.

La séance du soir fut prise par une intéressante discussion sur l'industrie minière et sur le commerce du bois de construction, dans la province.

Cette discussion eut lieu entre M. Poupore et l'hon. M. Duboulet, tous deux montrèrent une connaissance approfondie de la question.

Parnell est entré, hier, à Dublin, en véritable conquérant. Son premier acte a été de supprimer l'organe du parti national "United Ireland". Il paie d'audace et se montre disposé à sacrifier la cause à ses rancunes personnelles et à son ambition démesurée.

La chambre française a adopté une loi autorisant un nouvel emprunt. M. Cornély a bien raison de dire que le régime actuel est beaucoup plus dispendieux que la plus somptueuse des monarchies.

Le gouvernement de la république a tellement élevé les taxes sur les propriétés des congrégations religieuses que les Sœurs de Charité ont résolu de se transporter à Londres. Cette loi inique est un des nombreux moyens de l'exploitation employés par les républicains.

Dans son discours, prononcé hier à l'ouverture du parlement italien, le roi Humbert dit que la monarchie italienne, fondée sur les péchés communs sur les traditions, est une garantie de paix et de liberté. Placettes similes par les suppôts du gouvernement sous la garde des baionnettes: traditions qui remontent... au roi gallant-homme, spoliateur de la papauté: belle garantie de paix et de liberté. Aussi, quelle paix, quelle liberté pour la pauvre Italie et quelle triste fin prochaine aura cette dynastie fondée sur le vol, la violence et le mensonge!

La guerre est imminente entre les Abyssins et les Italiens. Le roi Ménélik, d'Abyssinie, ayant reconnu qu'il avait été dupe de l'astuce italienne, a fait suspendre toute relation commerciale entre les deux pays.

APROPOS DE L'EMIGRATION

Quelques-uns de nos journalistes canadiens aux Etats-Unis sont un peu comme ces fausses dévôtes qui disent d'elles-mêmes beaucoup de mal, qui se reconnaissent pour de misérables pécheresses, mais qui ne veulent pas du tout qu'on les prenne au mot. J'ai une liasse d'articles publiés depuis un certain nombre d'années par ces journalistes, et vraiment si je voulais les en croire, je pourrais renchérir beaucoup sur ce qu'on me reproche d'avoir écrit à propos des dangers auxquels sont exposés nos Canadiens et nos Canadiennes sous le rapport religieux.

Je me contenterai de citer un extrait du *Travailleur*, U.S.

Il est triste de l'avouer, nous avons parmi nos jeunes canadiens des Etats-Unis de ces âtres dénationalisés qu'il faut mépriser. Si la nationalité a ses risques et ses dangers, un de ces dangers (et ce n'est pas le moindre) est de trouver dans la manière qu'on se comporte envers les canadiens de servir les intérêts des étrangers et de s'américaniser. Il est plus commun de rencontrer une jeune fille canadienne dénationalisée de langue, de mœurs, de coutumes et même de foi, qu'un homme canadien. (C'est nous qui soulignons).

Aux Etats-Unis où il serait si important que nos jeunes filles comprennent bien la responsabilité que leur impose la nationalité, que voyons-nous? Des jeunes canadiennes oubliant le français, ne parlant que l'anglais—bien entendu, qui ont honte de répondre en français. Des jeunes filles qui levent le nez sur tout ce qui est canadien, se pient aux caprices des américains afin d'être admises chez eux et se croient privilégiées parce qu'elles ont mis le pied dans une maison étrangère....

Qu'il ne voit pas de ces jeunes filles étourdies par le bruit du sentiment national pour s'aimer à fréquenter que les réunions américaines, même prendre part à leurs fêtes d'église, de venir toutes riantes et rougissantes d'orgueil lorsqu'un américain s'adresse à elles, qu'elles craignent de s'aller aux bals, aux soupers, gras en temps de carême, pourvu que ce soit un américain qui les y mène....

Elles se moquent de la jeune fille canadienne honnête et auront soin de ne pas fréquenter les sociétés confessionnelles, pour ne pas passer comme trop ver-

teuse; surtout par crainte que l'américaine n'apprenne qu'elles sont, sinon dévôtes, au moins portées à leurs devoirs religieux. Elles éviteront toujours de se dire catholiques lorsqu'elles sont avec des protestantes. Et si la langue ne leur permet pas de dire qu'elles sont américaines ou anglaises elles s'appelleront tout bas *French* et non pas *Canadiennes-françaises*.

Voilà où nous en sommes rendus avec un assez bon nombre de nos jeunes filles, et dire que leur sexe a un rôle si important à remplir dans l'avenir de la nationalité! N'est-ce pas souverainement urgent que la chaire et la presse tonnent contre ces abus.

Voilà ce que l'on dit. Mais je n'ajouterais pas comme Boileau: *Et que dis-je autre chose*. Car moi, je n'aurais jamais osé dire cela. Ce passage me confirme dans ma thèse dite plus que je ne l'étais. J'ai dit que beaucoup de nos Canadiens avaient perdu la foi aux Etats-Unis, mais je me consolais en pensant qu'au sein de la famille, sous les yeux vigilants d'une mère chrétienne, la jeune fille se conservait pure, pieuse, attachée à sa foi, et portant dans son cœur le germe indestructible de notre nationalité. Hélas! il paraît que je puis en rabattre de mes espérances. Si quelqu'un calomnie les Canadiens, ce n'est pas moi;—adressez-vous au *Travailleur*.

Ce soir, il m'arrive des Etats-Unis des boîtes de journaux où je suis épluché de la belle manière, simplement parce que j'écris pour détourner mes compatriotes d'émigrer chez les Américains. Je ne pensais pas que mes lettres auraient l'effet de soulever une pareille tempête. Je n'ai pas le loisir de répondre. Avant d'écrire ces correspondances, j'ai pris le temps d'étudier la question que je traite et je ne suis pas venu là de but en blanc.

Depuis quinze ans, j'ai lu et recueilli tout ce que les journaux américains ont publié sur ce sujet; j'ai visité, de l'Ouest à l'Est, de nombreux centres canadiens pour y prendre des informations; j'ai consulté des Canadiens qui occupent des positions distinguées aux Etats-Unis, et après toutes ces mesures de prudence je me suis décidé à écrire; étant bien persuadé que l'état financier et religieux de nos Canadiennes chez les Américains est, en général, bien loin d'être brillant.

Dans une grande et riche cité de l'Etat de New-York, je demandais à un Canadien très à l'aise, s'il y avait beaucoup de Canadiens dans cette ville-là et comment ils étaient considérés.

Il y en a beaucoup, me dit-il, mais ils ne sont presque tous pauvres, et méprisés. Les Américains, les Américains sont de grands seigneurs, qui mènent gros train, et ils regardent avec dédain nos Canadiens qui pour la plupart ne sont que des journaliers.

Remarquez, bien que c'était un Canadien qui me parlait de la sorte, que les Canadiens ne sont pas, en général, bien considérés.

Pour écrire pertinemment sur cette grave question, il ne suffit pas d'être habile journaliste et de savoir bacier un article; il faut auparavant avoir consulté des documents, fait de patientes recherches, visité non une ville ou deux, mais plusieurs. Il y a plus de quinze ans que je m'occupe de la question de nos Canadiens aux Etats, et toujours j'ai été dans l'intime conviction que ce n'est pas un avantage pour nos compatriotes de s'émigrer chez les Américains.

Ce n'est pas moi assurément qui me pincerai d'enthousiasme pour les libertés américaines. Tous les jours nous avons trop de preuves de la manière dont on veut que les Canadiens jouissent de cette liberté.

Le système odieux des écoles de l'Etat en est un exemple permanent, et les dernières élections qui viennent d'avoir lieu nous fournissent une nouvelle preuve du fanatisme qui inspire les citoyens protestants de la grande république à l'égard des catholiques.

Voici à ce sujet les réflexions que fait le journal la *Vérité*:

Le *New-York Freeman*, en date du 15 novembre, nous apporte une nouvelle preuve que la prétendue égalité des droits n'est qu'un leurre. Dans son discours Fall River, n'existe guère plus aux Etats-Unis qu'en France. Aux élections qui viennent d'avoir lieu dans la république voisine, M. John W. Corcoran était le candidat du parti démocrate, au poste de lieutenant-gouverneur de Massachusetts.

M. Corcoran, cela paraît admis, est un homme de talent, d'une grande intégrité, bien vu de tous ceux qui le connaissent. Il était tout à fait apte à remplir les fonctions de lieutenant-gouverneur. Eh bien! M. Corcoran n'est trouvé en minorité qu'une fois, dans les autres Candidats démocrates aient triomphé à des majorités dont la moyenne est de 10,000 environ. Non seulement M. Corcoran a été battu, mais il a été décrié. Il lui manquait 25,000 votes pour avoir le même nombre de voix que les autres candidats de son parti.

Le *Times* de New-York, avoue que M. Corcoran a été victime des préjugés religieux de ses compatriotes; car M. Corcoran nous avons à peine besoin de le dire est catholique.

De grâce, ne nous faisons pas illusion sur la condition de nos compatriotes aux Etats-Unis. Jugons-les en dans son ensemble et non pas par quelques cas isolés. Que ceux de nos frères qui ont réussi à gagner une petite fortune, ne fassent pas le raisonnement du *Médecin malgré lui*, de Molière: Celui-ci, quand il avait bien bu et bien mangé, prétendait que tout le monde était rassasié dans sa maison.

G. DUGAS, P're.

REVUE DE LA PRESSE

Au cours d'une réponse indignée aux attaques dont M. de Coubertin a bien voulu nous gratifier, le *Canadien* fait le parallèle suivant:

"Nous n'avons pas produit encore de poètes comme Victor Hugo, les grands écrivains, les grands philosophes, les grands orateurs ne se rencontrent pas sur le seuil de chacune de nos maisons. Mais quelques-uns de nos poètes ont été couronnés par l'Académie; notre jeune littérature ne mérite pas les dédains dont M. de Coubertin nous accable, et plus d'un de nos orateurs ne ferait pas mauvaise figure à la tribune française. J'ai assisté à plusieurs débats parlementaires à Paris, j'ai entendu M. Jules Ferry, M. de Freycinet, M. Floquet, M. Rouvier, M. Clémenceau, Mgr Freppel, M. de Cassagnac, M. le comte de Mun, M. Laguerre, etc. Je suis assuré que M. Chapleau, M. Laurier, M. Taillon leur donneraient avec avantage la réplique. M. le juge Routhier est le mieux que la plupart de ceux que la France admire comme ses plus beaux diseurs.

Nous n'avons pas de vanité, nous sommes que nous avons besoin de travail et de progrès, mais notre orgueil légitime s'insurge contre des jugements téméraires comme ceux portés par M. de Coubertin, auquel M. de Bouthillier-Chavigny, un français très authentique et très éclairé, établi au Canada depuis des années, a répondu d'une manière victorieuse.

Dans le transport de joie que leur cause l'élection de M. Paradis, les organes bleus ne pèsent guère leurs paroles: Le *Monde* représente le résultat de l'élection de Napierville comme

Une approbation non équivoque de la politique nationale de protection inaugurée en 1879 par le gouvernement Macdonald-Langevin.

Et la *Presse*, flagornant M. Chapleau, dit:

La victoire est due à la confiance qu'il a su inspirer aux amis du parti et à l'influence magnétique qu'il a sur le peuple. L'a persuadé et avec raison, qu'il soutient les bons combats et qu'il leur indique une politique de progrès, en rapport avec les intérêts du pays.

tout comme si M. Paradis s'était présenté comme conservateur et protectionniste, alors qu'il s'est hautement proclamé indépendant et partisan de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis.

Il n'est vraiment pas permis de se moquer de ses lecteurs avec autant de désinvolture.

La *Patrie* a la note juste, à propos de cette élection:

"Quel est le principe politique qui vient de triompher dans le comté de Napierville? se demande-t-elle. N'est-ce pas celui de la réciprocité illimitée dont M. Paradis, le nouveau représentant s'est fait le défenseur, en posant sa candidature?"

Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant de cette fin de son article intitulé "Sans un Cardinal".

Sur une de ces portes de bronze du Capitole de Washington, qui coûtent \$50,000 chacune, un des panneaux représente la réception de l'illustre George Washington dans une loge maçonnique. Cela n'a pas empêché le cardinal Gibbon de faire l'éloge du premier président des Etats-Unis. Le prince de Galles est le chef des franc-maçons de l'Empire britannique; Napoléon III insista pour qu'un de ses cousins, le prince Murat, fût nommé chef des franc-maçons de France. Cela n'empêcha pas les prélats de soutenir les gouvernements de la reine Victoria et du second empire.

Ce n'est que lorsque le gouvernement républicain ne proscrit pas les franc-maçons, qu'on trouve impardonnable la présence de ces derniers dans l'administration.

Le cardinal Gibbon a fait l'éloge de Washington, président et non pas de Washington, franc-maçon. C'est parce que Washington a été le véritable protecteur de la liberté pour tous, parce qu'il a assuré aux catholiques le libre exercice de leur religion, parce que, enfin, quoique maçon, il n'a pas fait, en tant que président, les cervres de la franc-maçonnerie, parce qu'il a fait passer le pays avant la secte, qu'il a mérité les éloges de Son Eminence.

C'est pour la même raison que les prélats catholiques soutiennent la reine Victoria; c'est parce que, sous son règne, un réveil inouï s'est effectué librement dans la religion catholique en Angleterre; parce que le gouvernement de la Reine a permis et favorisé le rétablissement de la hiérarchie catholique; parce que, enfin, nulle part ailleurs, la religion ne jouit le plus de la liberté que dans l'empire britannique, et non pas parce que le prince de Galles est franc-maçon.

L'évêque français a soutenu Napoléon III tant qu'il a eu la sagesse de protéger l'Eglise; et l'a abandonné, condamné sans crainte ni faiblesse, dès que l'attentat d'Orsini eût rappelé à l'empereur qu'il appartenait à la secte et qu'il devait obéir à son mot d'ordre.

Qu'on se rappelle le mot de Mgr Pie:

"Lave-toi les mains, ô Pilate," au lendemain du premier acte d'abandon de la papauté par le gouvernement impérial.

La conclusion de la *Patrie* est donc fautive et injuste. L'Eglise s'occupe uniquement des actes publics des hommes publics et de leur attitude à l'égard de la religion. Si, francs-maçons, ils exécutent les programmes des loges en persécutant la religion, les pasteurs, l'épiscopat, les condamnent

L'ETENDARD

comme ils ont condamné Napoléon, le carbonaro, à la remorque des carbonari.

Les hommes, les partis, les systèmes de gouvernement ne sont rien: les principes sont tout.

Donnez-nous des républicains respectueux des droits de l'Eglise et de la vraie liberté, nous les acclamons; mais tous vos sophismes grossiers ne nous feront pas supporter vos tyrans au petit pied, vos crocheteurs, vos laïciseurs, vos ennemis déclarés du cléricisme, ni leur gouvernement.

Parlement Provincial

1ère Session—7ème Parlement

CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 10.

Le projet de loi pour légaliser certains enregistrements est adopté en 3e lecture.

L'Assemblée législative transmet les projets de loi suivants:

Loi constituant en corporation la "Compagnie de l'Aqueduc Bourget de Rigaud."

Loi modifiant la loi 47 Vict., chapitre 82.

Loi autorisant Benjamin Castonguay, dame Emilia Valois et J. B. Beaumont, à hypothéquer un immeuble substitué.

Loi amendant divers actes concernant la corporation de la cité des Trois-Rivières.

Le projet de loi suivant est adopté définitivement dans les formes réglementaires.

Acte amendant l'article 1616 des Statuts révisés de la province de Québec, concernant les membres des sociétés d'agriculture, et l'article 1633 relatif au cautionnement du secrétaire-trésorier.

Les projets de loi suivants sont adoptés en 1ère lecture.

Loi constituant en corporation la ville de Waterloo, pour les affaires scolaires et municipales.

Loi érigeant en municipalité distincte et séparée la paroisse de Saint-Alphonse.

Loi modifiant la loi constituant en corporation la cité de Saint-Cunégonde de Montréal.

Loi constituant en corporation le recteur et les syndics de l'Eglise épiscopale réformée de Saint-Barthélemy de la cité de Montréal.

Loi modifiant l'acte 65 Vict., Chap. 75, concernant la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix.

Loi modifiant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.

Loi modifiant l'acte incorporant le bureau d'agence d'immeubles de Montréal.

La séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 10.

La Chambre a siégé à huis clos jusqu'à six heures.

SEANCE DU SOIR

M. POUPORE propose les résolutions suivantes: Attendu que l'exploitation de nos mines et de nos forêts est de la plus haute importance, dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de la colonisation de la province de Québec;

Qu'il est devenu nécessaire d'établir un système régulier et complet pour l'augmentation et le développement des dites industries;

Qu'il est nécessaire de faire des explorations faites jusqu'à présent établies clairement l'immense richesse minière de notre province, richesse dont le plus grand développement aidera puissamment à la colonisation de la province, et à l'augmentation de la population de jeunes et énergiques colons; et donnant à nos classes laborieuses de l'ouvrage dans nos mines et, de cette manière, les retenant ici au lieu de les aller aux Etats-Unis pour y chercher de l'emploi;

Qu'il soit résolu de demander au gouvernement de faire des lois qui mettent l'exploitation de nos forêts et de nos mines sur le même pied qu'elle se trouve dans les pays les plus avancés de l'Europe et de l'Amérique et de donner toute l'assistance possible au développement de nos ressources minières, en offrant des avantages aux capitalistes pour les attirer ici, plutôt que de leur imposer des taxes, ce qui créerait sûrement de la méfiance, paralysant les travaux actuels et empêchant pour l'avenir le développement de nos ressources actuelles.

A l'appui de sa proposition, le député de Pontiac dit que le gouvernement n'agit pas sagement en se servant des mines comme source de revenu pour le trésor public. La législation des Etats-Unis tend à libérer l'industrie minière de toute servitude envers l'Etat. Ce principe est juste, car l'exploitation des mines est la plus incertaine de toutes, et les capitalistes n'y risquent pas leur argent, s'ils ne sont pas certains de jouir pleinement des fruits de leur esprit d'entreprise.

La tendance générale de la législation dans tous les pays est de protéger les propriétaires de terrains miniers et il en résulte un progrès remarquable dans cette industrie. Nos lois sous ce rapport sont assez libérales, mais notre industrie minière ne progresse que lentement. Dans Ontario, depuis nombre d'années, la législation a toujours cherché à enlever tous les obstacles possibles à l'exploitation des mines, parce qu'elle a compris que se serait tuer l'industrie minière que de mettre des entraves à ses progrès déjà si lents. La même raison existe dans cette province pour ne pas adopter de législation défavorable à cette industrie naissante.

Il est question de prélever une taxe sur nos mines. C'est l'opinion de ceux qui sont au fait de l'état actuel de notre industrie minière que la taxe projetée ferait sa ruine. Le gouvernement, qui se sert de nos mines, ne comprendra, il faut l'espérer, les résultats fatals qu'aurait l'imposition d'une taxe sur nos mines. L'exemple d'autres pays, sur ce sujet, doit l'engager à adopter, au contraire, une politique de plus en plus libérale. Si nous avons la sagesse de nous en tenir à cette province, quelle source de richesses nous restera-t-il quand nos forêts seront épuisées?

Nos forêts, voilà encore une source de revenus qu'il importe de protéger avec le même soin jaloux que nos mines, et le gouvernement doit adopter une législation plus efficace dans ce sens. La réserve forestière devrait être rétablie, notre loi relative aux mines pourrait avantageusement être amendée de manière à forcer les propriétaires de terrains miniers à les exploiter, tout en leur offrant le plus de liberté possible pour les exploiter comme aux Etats-Unis. Des ingénieurs compétents devraient aussi être chargés d'explorer la province pour mieux faire connaître ses ressources minières. Notre province a des richesses minières inconnues et inexploitées. Le temps est venu pour les gouvernements, et pour le peuple, d'ouvrir les yeux sur l'importance de cette question.

M. DURAMEL dit qu'il croit que le

L'Enfant pleure, il veut son Castor.

député de Pontiac n'a parlé des mines que pour avoir l'occasion de revenir sur une question qui lui tient bien au cœur, celle de la réserve forestière, qu'il voudrait voir rétablir. Sur cette question des mines, il y a à choisir entre deux systèmes: D'un côté, la protection des mines aux particuliers, ou la laisser aux mains de l'Etat, qui permet aux particuliers de les exploiter moyennant paiement de certaines sommes sur le produit des mines. Nos mines de phosphates, les plus riches du monde, peut-être, n'ont jamais produit que des millions de mille tonnes.

Si nous avions une législation minière convenable, elle produirait annuellement au moins 100,000 tonnes. Malheureusement, ces mines sont tombées entre les mains de spéculateurs que la loi n'obligeait pas à les exploiter. Le député de Pontiac veut la libéralité de la législation minière des Etats-Unis. Le gouvernement actuel s'est montré libéral à l'égard des colons. Sous les administrations conservatrices certains lois étaient considérées comme lois de mines et ne pouvaient être considérées comme lois de mines.

Il n'est pas surprenant que ces mineurs aient objecté à payer des taxes au gouvernement. Ils menacent de s'en aller aux Etats-Unis. Qu'ils s'en aillent; ils s'apercevront qu'il y a beaucoup plus de taxes à payer là qu'ici. S'ils n'ont pas compté sur les mines comme unique source de revenus pour l'avenir, il importe de ne pas les livrer à la spéculation. Le droit minier doit être considéré comme le droit de couper du bois à certaines conditions, dont la première est que, si la mine ne rapporte aucun revenu, le mineur n'a rien à payer; si le revenu est en retard de l'argent, il est juste qu'il en donne une partie pour aider à l'administration des affaires publiques.

M. CLENDINNEG combat la taxe projetée sur les mines. Il s'est fait peu de fortunes dans les mines en cette province et rien ne fait voir que l'industrie minière de la province soit en déclin. C'est une exploitation trop incertaine pour ne pas avoir besoin de protection. Que le gouvernement ait besoin d'argent, ce n'est pas une raison. Si l'on veut attirer ici les capitaux étrangers, garder notre population, il faut une législation libérale. Ce qu'il nous faut, c'est le capital étranger, pour développer nos ressources. N'allez pas lui fermer nos portes.

M. MARION cite à l'appui des dires de M. Poupore et Clendinneng une lettre qu'il vient de recevoir de M. McLaurin, de Charlemagne, au sujet de la taxe projetée de \$5 sur le phosphate. C'est l'opinion de M. McLaurin que cette mesure va faire fermer toutes les mines de la province. Nous ne faisons pas, dit-il, avec cette industrie de quoi payer \$1 par tonne. Avec une taxe de \$5 par tonne, l'exploitation de notre mine de Tondoulet, comté d'Otawa, nous ruinerait. Nous prévoyons, en outre, une baisse dans les prix, à la saison prochaine, à cause de la concurrence créée par les nouvelles mines en Floride, où, paraît-il, le phosphate peut être extrait pour la moitié moins qu'ici.

Après quelques remarques de M. McLaurin, la proposition est adoptée. La séance est levée à minuit.

Fumez le cigare Schmor à 10c

UN BONAVIS

Quand vous aurez besoin de présenter une adresse bien composée et bien écrite à un parent, à un supérieur ou à un ami, adressez-vous à l'ETENDARD.

Fumez "Baby Pearls" à 5 Cts

NOUVEAU

La longue expérience de M. A. Bayard, artiste, No 177 rue St. Constant, coin de la rue Ste. Catherine, lui permet aujourd'hui de faire des portraits au crayon, pastel ou à l'aquarelle des prix extrêmement réduits. Ce fait est dû à la pratique assidue dans ce genre de travail; tout en payant bon marché, vous serez satisfait mieux que jamais. Ecole de dessin permanente pour messieurs, dames et demoiselles.

Fumez le cigare Schmor à 10c

—Le Rvd J. B. Huff, Florence, écrit: "C'est avec un grand plaisir que je constate les excellents effets que j'ai obtenus par l'usage de la "Northrop et Lyman Vegetable Discovery" pour la dyspepsie. Pendant plusieurs années, tout ce que j'ai mangé me causait de la douleur dans mon estomac, en sorte qu'après mes repas je ressentais de grands maux, mais du moment que je commençai à faire usage de la Découverte Végétale, j'ai éprouvé du soulagement.

—Essayez un des nouveaux cigares NOIR BOYS 10 le moulier à 5 cents et vous en fumez 10 le moulier à 5 cents.

DERNIERE NOUVEAUTE EN PAPIER

Papier de Soie crepé de diverses couleurs 22 nuances différentes Pour faire des abat-jours de lampes.

Ornements de Grilles, Supports de Rideaux, &c.

MORTON, PHILLIPS & CIE

Papeterie, fabricants de livres blancs imprimés.

1755 ET 1757 RUE NOTRE-DAME MONTREAL

Fumez "La Patrona" à 5 cts

BÉTAIL Ayrshire et Normand (co tein).

COCHONS Berkshire et Chester-Blanc.

VOAILLES Plymouth-Rock.

LOUIS BEAUBEN

Ferme Outremont, près Montréal.

Bureau à Montréal No 30 rue St JACQUES

Limites à Bois, Moutins et Terres

A VENDRE

Dans le District de Joliette, P.Q. Pour description et tous détails jusqu'au 15 Décembre 1890. S'adresser à M. J. A. PRENDERGAST, Banquet d'Hochelaga, Montréal.

Fumez "Jolly Driver" à 5 cts

DEMANDEZ A VOTRE MARCHAND

de faire confectionner votre pardouson en Goutchoune par la

Montreal Waterproof Clothing Co.

Tout y est garanti comme étant ce qu'il y a de meilleur sur le marché.

Toutes sortes d'ouvrages en bois exécutés avec soin et promptitude.

No 1727 RUE NOTRE-DAME.

L. DEMERS

MENUISIER ET CHARPENTIER

56—RUE ST DOMINIQUE—56

Fumez le cigare Schmor à 10c

—LES—  
**REMÈDES SAUVAGES ECLIPSANT**  
DE RACICOT  
PILULES MAGIQUES pour purifier l'estomac, les ROYAUX contre dyspepsie et indigestion, le VENTRIQUE contre la flatulence, le COLON contre le mal de ventre, les reins contre le mal de dos, les points de côté, contusions et maladies de reins, le STOMAC contre la toux, bronchite, rhume, congestion, etc. S'écouler contre le ver solitaire.  
En vente dans tous les anciens dépôts ainsi que dans les nouveaux qui suivent.  
M. Louis Labellie, marchand de St Jérôme.  
P. Q.; M. Thomas Lapointe, marchand à Ste Thérèse, P. Q.; M. Antoine Lamoignon, Waterbury, P. Q.; M. L. A. Corrigan, Trois-Rivières, P. Q.  
Dépôt principal: J. E. P. RACICOT, Herboriste, 1431 Rue Notre-Dame, Montréal.  
N. B.—TRAITEMENT PAR CORRESPONDANCE.

**LA ROYALE**  
COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ANGLETERRE  
Bureau principal au Canada, Montréal.  
CAPITAL . . . . . \$10,000,000  
PLACEMENTS . . . . . \$30,000,000  
Montant placé au Canada pour protection des porteurs de polices pris encaissement au fonds du gouvernement, \$800,000. Responsabilité des actionnaires illimitée.  
LA ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes compagnies d'assurance contre l'incendie du monde.  
WILLIAM TATLEY, Agent principal et Gerant résident.  
E. HURTUBISE et A. St-CYR, Agents spéciaux du département français, Montréal.

**AVEZ-VOUS DE LA VOLONTE?**  
VOUS VOULEZ LES MEILLEURES  
VOUS VOULEZ LES PLUS ELEGANTES  
VOUS VOULEZ LES PLUS DURABLES  
VOUS VOULEZ LES PLUS POPULAIRES  
VOUS VOULEZ LE MODELE DES  
VOUS VOULEZ LES PLUS ACCEPTABLES  
Conséquemment en achetant vous demanderez à votre marchand  
**Claques Granby**

**FRECHON & CIE**  
1645 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.  
Ornements d'Eglises,  
Chasublerie,  
Vases sacrés,  
Garnitures d'Autel,  
Candelabres et Lustres à cristaux.  
CHEMINS DE CROIX DE TOUS GENRES  
Soutenez sur mesure une spécialité. Vins de messe, Encens, Huile d'Olive.

— TELEPHONE 1885 —  
**J. LAMARCHE**  
ENTREPRENEUR ET POSEUR  
D'Appareils de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, Plomberie,



